



CAPS - Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay
Parc Orsay Université
26 rue Jean Rostand
91898 Orsay cedex
Tél. : 01 69 35 60 60 Fax : 01 69 35 66 37
www.scientipole.fr

Orsay, le 2 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil Economique et Social : un renouvellement placé sous le signe du dialogue et d'une concertation renforcés

Après 3 trois années particulièrement riches en échanges, réflexions et travaux (13 séances plénières, 25 réunions de groupe de travail et 15 commissions au total) la CAPS vient d'approuver le renouvellement du Conseil économique et social.

Ce point d'étape a été l'occasion d'apporter quelques ajustements pour un dialogue et une expression citoyenne toujours plus ancrés dans la réalité et les projets du territoire.

Ainsi, le CES s'enrichit d'un nouveau collège composé de bailleurs qui apportera son expertise sur la problématique du logement. Signalons aussi l'entrée de nouveaux acteurs particulièrement représentatifs de notre territoire : les étudiants, avec la participation d'une association d'étudiants (Université Paris-Sud, Supelec et HEC). Enfin, le CES aura désormais un bureau composé de 10 membres.

Jean-Pierre Pervès, ancien directeur du CEA de Saclay et habitant de Bures-sur-Yvette depuis 1991, en assurera la Présidence pour un 2^e mandat. L'installation officielle de cette nouvelle version du CES aura lieu courant décembre.

Côté travaux, le CES qui a déjà beaucoup planché sur le Grand Paris devrait très prochainement produire en collaboration avec les Conseils de développement franciliens un cahier d'acteur dans le cadre de la grande consultation lancé sur le volet transports.

A suivre...

Repères

Le Conseil économique et social est né en 2007 de la volonté politique de la CAPS d'associer la société civile aux différents projets de transformation de son territoire. L'instance était à la base composé de 77 membres (aujourd'hui 99) répartis en collèges : organismes scientifiques et de recherche/associations/ syndicats de salariées et d'employeurs/ chambres consulaires et entreprises auquel vient s'ajouter le collège de bailleurs. L'instance est consultée ou associée en priorité sur les projets d'aménagement, de développement économique, des transports ou encore d'habitat.

Pour en savoir plus : www.scientipole.fr